



Draguignan, le 19 juin 2023

Madame le Maire  
Hôtel de ville  
Pl. Général de Gaulle

83460 LES ARCS SUR ARGENS

Service : Foncier Aménagement Territoires  
Dossier suivi par : Théo Satta  
Nos Réf : FL/PA/EL/TS/MA  
Visa Cheffe de service :  
Visa Direction :

**Objet : Modification N°7 du Plan Local d'Urbanisme de la commune des Arcs-Sur-Argens- Avis de la Chambre Départementale d'Agriculture.**

**Siège Social**

11 rue Pierre Clément CS 40203  
83006 DRAGUIGNAN CEDEX

**Antenne de Vidauban**

70 av. du Président Wilson  
83550 VIDAUBAN

**Antenne de Hyères**

727 av. Alfred Décugis  
83400 HYÈRES

**Contact**

Tél. : 04 94 50 54 50  
Mél : contact@var.chambagri.fr

Madame le Maire,

Conformément aux prescriptions législatives et réglementaires contenues dans le Code de l'Urbanisme, le 1<sup>er</sup> juin 2023, nous avons été rendus destinataire du projet de modification N°7 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune afin de recueillir l'avis de notre Compagnie Consulaire, avant le 31 juillet 2023.

La modification a pour objets de :

- Corriger une erreur matérielle portant sur les dénominations des sous-secteurs de la ZAC des Bréguières;
- Faire évoluer les occupations et utilisations permises dans la ZAC des Bréguières.

Ce dossier, dans l'état où il nous a été transmis, n'appelle de notre part aucune observation particulière.

La Chambre d'Agriculture émet donc un avis favorable sur la modification N°7 du PLU des Arcs-Sur-Argens.

Nous vous prions de croire, Madame le Maire, en l'assurance de nos sincères salutations.

Fabienne Oly  
Présidente de la Chambre d'Agriculture

